

---

---

# CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

ANNÉE 1947

---

Service des Commissions

---

## BULLETIN DES COMMISSIONS

---

### AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Vendredi 14 novembre 1947.** — *Présidence de M. Armengaud, président.* — La commission a examiné le projet de loi relatif à l'introduction du franc en Sarre, dont elle était saisie pour avis. Après divers échanges de vues relatifs aux incidences sur l'économie sarroise des mesures prévues par le texte, ainsi qu'à leurs répercussions dans les départements limitrophes, les commissaires, ne s'estimant pas suffisamment informés, notamment à l'égard du taux d'échange du mark sarrois, ont chargé leur président d'exposer, devant le Conseil, les raisons de leur abstention dans le vote de ce projet.

**Jedi 20 novembre 1947.** — *Présidence de M. Armengaud, président.* — La commission a abordé, au cours d'un premier examen, l'étude du projet de loi (n° 690, année 1947) sur l'utilisation de l'énergie, dont elle est saisie pour avis. Elle a constaté certaines contradictions dans les dispositions de ce texte, voté

trop hâtivement par l'Assemblée Nationale, et décidé de maintenir d'étroits contacts avec la commission de la production industrielle, saisie pour le fond, en vue de pallier efficacement les insuffisances du projet.

Le président a rappelé, à ce propos, que la commission aurait à se prononcer ultérieurement sur la proposition (n° 309, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à faciliter les transformations de l'équipement énergétique de l'industrie, en vue d'économiser le charbon et à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides. L'étude de ce texte, qui pose le problème français de l'énergie dans son ensemble, sera en quelque sorte le complément logique des travaux abordés actuellement.

Le président a enfin informé les commissaires des explications qui lui ont été données par le ministère des Affaires étrangères à l'issue de la précédente réunion et en raison desquelles il a pu exprimer devant le Conseil l'adhésion de la commission au projet de loi relatif à l'introduction du franc en Sarre.

La suite de l'ordre du jour a été reportée à la prochaine séance.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Jeudi 20 novembre 1947.** — *Présidence de M. Salomon Grumbach, président.* — La commission a procédé à l'examen de la situation internationale à la veille de la Conférence de Londres. Au cours d'un large exposé, le président, après avoir constaté que la plupart des problèmes ayant fait l'objet d'un examen de la part de l'Assemblée générale de l'O. N. U. est jusqu'à présent restée sans solution, a exprimé l'espoir que l'optimisme qui semble se manifester depuis trois à quatre semaines dans les milieux diplomatiques permette aux Ministres des Affaires étrangères, qui vont se réunir à Londres, d'aboutir enfin à un accord sur les problèmes allemand et autrichien dont la solution est indispensable au retour de la stabilité européenne et à la consolidation de la paix mondiale.

Le président a insisté sur les très graves dangers que comporterait un échec de la Conférence de Londres, échec dont les conséquences seraient la coupure de l'Allemagne en deux parties, occidentale et orientale, ayant des statuts différents et chacune un

gouvernement central, ce qui aurait pour effet de cristalliser les deux blocs antagonistes en formation.

Après une discussion à laquelle ont pris part notamment MM. Zyromski et Willard, qui ont exprimé leur méfiance à l'égard de la politique extérieure du Gouvernement, et une intervention de M. Agnesse, la commission s'est déclarée d'accord avec son président pour exprimer sa conviction que le représentant de notre pays saura défendre les intérêts de la France et de la paix à Londres, en s'efforçant de faciliter un accord entre les quatre grands alliés au sujet des problèmes allemand et autrichien.

## AGRICULTURE

**Mercredi 19 novembre 1947.** — *Présidence de M. Dulin, président.* — Les Commissaires ont décidé de renvoyer, pour examen, à la sous-commission « Mutualité, Coopération, Crédit » la proposition de résolution (n° 736, année 1947) de MM. Satonnet et Dulin, tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 10 décembre 1946, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 22 août 1946, en vue de déterminer, dans l'agriculture, le montant des prestations familiales proportionnellement au travail effectué.

M. Laurent a été nommé rapporteur :

en remplacement de M. Prévost, de la proposition de résolution (n° 544, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à élaborer un projet de loi en vue de pratiquer une politique nationale de l'eau d'irrigation ;

en remplacement de M. Le Coent, de la proposition de résolution (n° 545, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures sérieuses en vue de prévenir ou de combattre les incendies de forêts dans les départements du sud-est de la France et pour la restauration diligente de ces forêts.

A la demande de M. Primet, il a été décidé de porter à l'ordre du jour de la prochaine séance, l'étude des accords de Genève.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 19 novembre 1947.** — *Présidence de M. le Général Tubert, président.* — La commission a entendu les rapports de M. Poirault, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, portant modification aux règles d'avancement fixées par la loi du 13 décembre 1932, relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves, ainsi que sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, constatant la nullité des actes dits « loi du 29 mars 1941 » et « loi du 28 septembre 1942 », portant modification à la loi du 4 mars 1929 sur l'organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte. Sans débat, la commission a approuvé à l'unanimité les conclusions du rapporteur, qui proposait l'adoption de ces textes sans modification.

Le président a donné lecture à la commission d'une lettre des fédérations de victimes de guerre de la Haute-Saône, dont les services s'estiment lésés par l'administration militaire en ce qui concerne des attributions de locaux dans le quartier de cavalerie de Vesoul. La commission a décidé d'attirer sur ce point l'attention du ministre compétent en lui demandant d'examiner cette situation avec toute l'attention qu'elle semble mériter.

Le président a enfin donné lecture à ses collègues de l'exposé des motifs et du texte d'une proposition de résolution « tendant à inviter le Gouvernement à mettre fin aux situations individuelles scandaleuses qui compromettent le moral de l'armée et les intérêts de la Nation ». Il a proposé à la commission de s'unir à lui pour déposer ce texte sur le bureau du Conseil de la République. La commission a exprimé son accord unanime sur le fond de la question et a estimé qu'il pourrait être utile, auparavant, de demander au ministre chargé des départements militaires de bien vouloir venir lui exposer les moyens qu'il envisage pour redresser le moral de l'armée, entamé fatalement par de tels exemples. .

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX ARTS,  
SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 19 novembre 1947.** — *Présidence de M<sup>me</sup> Saunier, présidente.* — La commission a décidé de proposer la candidature de M. Janton comme membre de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages.

Elle a également désigné :

M. Bouloux, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 518, année 1947) de M<sup>me</sup> Patenôtre, tendant à inviter le Gouvernement à modifier pour 1948 sa politique de financement en matière de réparations, d'aménagement et d'extension des constructions scolaires de l'enseignement du premier degré.

M. Bordeneuve, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 783, année 1947), de M. Laffargue, tendant à inviter le Gouvernement à porter de 12 à 50 millions de francs la subvention accordée en 1947 pour la préparation des jeux olympiques, sans préjudice de la subvention à prévoir pour 1948.

M. Victoor, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 805, année 1947) de M<sup>lle</sup> Mireille Dumont, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les décisions nécessaires pour assurer le paiement des heures supplémentaires dans l'enseignement du second degré au tarif demandé par les syndicats de l'enseignement, approuvé par le Conseil de la République dans sa séance du 19 juin 1947 et accepté par le Gouvernement. Sur la proposition de M. Baron, la commission, à l'unanimité, a décidé de demander la discussion immédiate de cette dernière proposition.

La commission a ensuite reçu une délégation du Syndicat national de l'Enseignement technique, conduite par M. Artus, secrétaire général, qui lui a exposé, d'une part, la situation du personnel des Centres d'apprentissage et, d'autre part, les graves conséquences pour l'enseignement technique des récentes décisions prises par la commission de la guillotine. M. Artus a ensuite répondu aux questions que lui ont posées MM. Baron, Bouloux, Victoor et Lero.

A la suite de cette audition, la commission a confié à sa présidente le soin de déposer une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à hâter le dépôt d'un projet de loi portant statut de la formation professionnelle.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 19 novembre 1947.** — *Présidence de M. Amédée Guy, président.* — La commission a émis un avis défavorable sur le projet de loi (n° 486, année 1947) adopté par l'Assemblée Nationale, portant dérogation aux dispositions de l'article 6 de la loi n° 47-579 du 30 mars 1947 et a désigné M. Voure'h comme rapporteur.

M<sup>me</sup> Rollin a ensuite donné connaissance de son rapport sur la proposition de résolution (n° 278, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour que les sommes dues au titre des allocations familiales et de salaire unique soient versées entre les mains de la mère de famille.

Après une discussion au cours de laquelle MM. Landry, Pernot, Teyssandier, de Montgascon, Paget ont notamment pris la parole, la commission a adopté, à l'unanimité des présents, les conclusions de M<sup>me</sup> Rollin tendant à ce que les prestations familiales et d'assistance à la famille soient versées au domicile familial.

La commission a confié à M. Landry, membre de la commission des Finances, le soin de suivre les travaux de celle-ci en ce qui concerne le projet de réforme fiscale.

Le président a donné lecture d'une lettre de protestation du président du Conseil de l'Ordre des Médecins contre la disparition du ministère de la Santé publique et son rattachement au ministère du Travail.

M. Voure'h a donné lecture d'une proposition de résolution relative à l'exercice de la pharmacie. Après avoir entendu les observations de M. Paget, la commission, unanime, a décidé de déposer ce texte en son nom.

M. Boudet a alerté la commission sur l'extension de la tuberculose chez les étudiants et a souligné comme principale cause l'insuffisance de leur nourriture. La commission a décidé de deman-

der au ministre de l'Education nationale de bien vouloir venir lui exposer son programme sur cette question.

Enfin, la commission a entendu une information de M. Pernot selon laquelle Paris disposerait d'un stock de 10.000 tonnes de lait en poudre susceptible de pallier la crise du lait frais et a chargé son président de prendre des informations complémentaires à ce sujet.

## FINANCES

**Mardi 18 novembre 1947.** — *Présidence de M. Avinin, vice-président.* — La commission a examiné la proposition de résolution (n° 68, année 1947) déposée par M. Vieljeux, invitant le Gouvernement à rendre la liberté à la circulation des avoirs privés en or et en devises, dans la mesure où ces biens serviraient à l'achat de biens d'équipement compris dans le plan Monnet.

Un assez grand nombre de commissaires s'est déclaré partisan pour le fond de cette mesure et d'accord avec l'idée qui a guidé l'auteur de la proposition, à savoir : stériliser et faire rentrer dans le circuit de la production toute une série de ressources qu'il semble absurde de laisser improductives, à l'heure où l'économie française a de si pressants besoins.

Mais, se fondant sur la nature en quelque sorte entachée de manque d'esprit civique qui caractérise ces biens, beaucoup de commissaires ont craint que la mesure proposée ne produise psychologiquement un très fâcheux effet sur les travailleurs, les salariés, l'administration et n'ajoute au malaise social actuel.

Au cours d'une discussion technique à laquelle ont pris part notamment MM. Lacaze, Vieljeux, Reverbori, Avinin, le rapporteur général et le représentant du ministre des Finances, la commission s'est efforcée de chiffrer les avoirs en or et en devises qui sont répartis entre des mains privées. Elle a décidé de poser, à ce sujet, certaines questions au ministre.

Mise aux voix, la proposition a été repoussée par 8 voix contre 4 et 3 abstentions.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 19 novembre 1947.** — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — La commission a procédé à un examen des questions en cours. Son président l'a informée de la réception des réponses fournies par le ministère de la France d'outre-mer aux questions posées sur le fonctionnement de la Caisse centrale de la France d'outre-mer.

Elle a décidé de procéder, au cours de sa prochaine séance, à la désignation des six membres qui, par groupes de deux, iront enquêter dans les territoires d'outre-mer (A. O. F., A. E. F. et Madagascar), conformément à la décision du Conseil de la République qui, le 2 septembre dernier, a donné à la commission les pouvoirs nécessaires.

Une intervention écrite auprès du ministre a été décidée, pour lui demander de surseoir à la promulgation du décret du 17 octobre 1947, instituant un Code du travail dans les territoires d'outre-mer et lui rappeler que cette question importante devait faire l'objet d'une loi dont les modalités d'application seraient fixées, pour chaque territoire, par les Assemblées locales.

La commission a, enfin, décidé de faire figurer à l'ordre de ses prochaines séances : un exposé de M. le gouverneur général Brunot sur le fonctionnement de l'Assemblée de l'Union française et sur le recrutement des travailleurs dans les territoires d'outre-mer ;

un exposé de M. Durand-Reville sur la caisse centrale de la France d'outre-mer ;

une audition du directeur général de cet organisme et un compte-rendu des travaux de la sous-commission d'enquête sur l'office des Bois de l'A. E. F.

## INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jedi 20 novembre 1947.** — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a entendu le rapport de M. Voyant, sur les propositions de résolution (n<sup>os</sup> 348, 899, 458, 560, 609, 703, 706, année 1947) tendant à faire accorder par l'Etat des

indemnités à des agriculteurs victimes de la grêle, dans différents départements, ainsi qu'à certains sinistrés par l'incendie de la rue Montcalm à Paris.

La commission a rejeté le principe de l'indemnité dans ces différents cas.

Adoptant les conclusions du président, les commissaires ont estimé, en effet, qu'il convenait de faire une distinction entre les sinistres normaux et relativement fréquents, couverts par une assurance, et les sinistres exceptionnels, non prévisibles et non assurables.

Les particuliers victimes de ces derniers peuvent être l'objet de la sollicitude de l'Etat, qui peut les indemniser. Par contre, une chute de grêle, un incendie, lorsque celui-ci ne résulte pas de circonstances extraordinaires, sont des sinistres graves, sans doute, mais relativement fréquents et contre lesquels les particuliers ont la faculté de s'assurer. L'Etat ne peut pallier les effets de leur imprévoyance.

La commission a réservé le cas visé par les propositions de résolutions (nos 560 et 609, année 1947) relatives à une indemnisation d'agriculteurs victimes d'ouragans ; M. Voyant, rapporteur, a été chargé de procéder à un complément d'enquête auprès des Préfectures intéressées.

Le président a ensuite entretenu ses collègues du programme des travaux de la commission. Il a été décidé d'inscrire à l'ordre du jour des prochaines séances les questions suivantes :

1° Examen de l'organisation des forces de police française, notamment des compagnies républicaines de sécurité ;

2° Examen des conséquences des dernières élections municipales en Algérie ;

3° Examen des mesures pratiques prises par l'Administration en vue d'assurer l'application de la récente loi sur les concessions de services publics ;

4° Examen de la réforme des pouvoirs préfectoraux, telle qu'elle apparaît après le récent exposé de M. P.-H. Teitgen devant le Conseil des ministres ;

5° Examen des projets du ministre de l'Intérieur tendant à supprimer les subventions de l'Etat aux collectivités locales.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE,  
CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Vendredi 21 novembre 1947.** — *Présidence de M. Marcel Willard, président.* — Après un rapide échange de vues, la commission a adopté à l'unanimité :

1° Un rapport de M. Carles sur le projet de loi (n° 687, année 1947,) adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la Convention relative à la nationalité de la femme mariée, conclue le 9 janvier 1947 entre la France et la Belgique ;

2° Un avis de M. Carles sur la proposition de résolution de M<sup>me</sup> Vialle (n° 444, année 1947), tendant à inviter le Gouvernement à promulguer dans les territoires d'outre-mer où il n'est pas encore en vigueur l'article 340 du Code civil, dont la commission de la France d'outre-mer est saisie au fond.

Elle a, ensuite, entendu un exposé de M. Carcassonne, rapporteur du projet de loi (n° 691, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la rectification administrative de certains actes de l'Etat civil pris en dépôt par le Ministère des Affaires étrangères.

Le rapporteur a estimé qu'il y avait lieu de reprendre la proposition du Gouvernement, qui fixait au 31 décembre 1948 la date limite d'application de la procédure de rectification administrative.

La commission, unanime, s'est rangée à son avis.

En conséquence, la rédaction suivante a été adoptée pour les articles premier et 4 :

*Article premier.*

« Jusqu'au 31 décembre 1948, par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code civil, les transcriptions des actes de l'état civil dressés par les autorités locales en Allemagne, Autriche, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie ainsi que tous autres ayant subi l'occupation et pris en dépôt par le Ministère des Affaires étrangères, conformément aux dispositions de l'article 47 du Code civil, modifié par le décret du 29 novembre 1939, pourront faire l'objet d'une rectification administrative. »

Article 4.

« Un acte déjà rectifié dans les formes prescrites par la présente loi pourra l'être à nouveau, soit, antérieurement au 31 décembre 1948, par une seconde décision du ministre des Affaires étrangères, soit dans les conditions prévues aux articles 99 à 101 du Code civil et 855 à 858 du Code de procédure civile.

Les autres articles du projet de loi n'ont pas subi de modifications ».

MARINE ET PÊCHES

**Jeudi 20 novembre 1947.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — M. Montier a présenté à la commission son projet de rapport sur la proposition de loi relative au transport des marchandises par mer, concluant au rejet du texte voté par l'Assemblée Nationale.

La commission a donné son approbation à M. Montier, dont le rapport a été immédiatement déposé.

Elle a, ensuite, souscrit, à l'unanimité, à une proposition de résolution de M. Montier tendant à inviter le Gouvernement à appliquer l'article 5 de la loi du 2 avril 1936, en vue d'une révision du taux de la responsabilité des armateurs pour le transport des marchandises par mer, qui a été également déposée.

La commission a décidé de tenir séance le 27 novembre pour entendre le ministre des Travaux publics et des Transports sur la répartition du gas-oil aux marins pêcheurs.

MOYENS DE COMMUNICATION ET TRANSPORTS  
(POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES,  
CHEMINS DE FER, LIGNES AÉRIENNES, ETC...)

**Jeudi 20 novembre 1947.** — *Présidence de M. Julien Brunhes, président.* — Le président a informé la commission d'une démarche faite par la Fédération des Transports routiers, qui désire appeler l'attention des pouvoirs publics sur l'insuffisance des répartitions d'essence et de gas-oil aux transporteurs et le risque d'arrêt prochain de cette industrie résultant de cette situation.

Après un échange de vues sur le problème général de l'approvisionnement du pays en combustibles liquides, la commission a décidé d'intervenir par lettre auprès du ministre des Travaux publics et des Transports pour lui demander confirmation des chiffres fournis par la Fédération des Transports routiers.

Elle désire, en outre, appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de promouvoir une politique de recherche des gisements pétroliers, tant dans la métropole que dans les territoires d'outre-mer, afin d'assurer une plus grande indépendance de l'économie française vis-à-vis des fournisseurs étrangers et, en tout cas, d'éviter les grosses sorties de devises actuellement nécessaires pour l'affrètement des pétroliers de plus en plus onéreux.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

. Mercredi 19 novembre 1947. — *Présidence de M. Pairault, vice-président.* — La commission a procédé à un large échange de vues sur la nature de ses prochains travaux. M. Depreux, mettant l'accent sur la gravité des problèmes à résoudre dans l'ordre industriel, a fait ressortir qu'il appartenait à la commission de contribuer à la recherche des solutions efficaces. La commission, unanime, a approuvé ce point de vue et exprimé le désir de procéder dans un très bref délai aux auditions qu'appelle la mise en œuvre de sa tâche à venir.

La commission a ensuite nommé :

M. Gustave, rapporteur de la proposition de loi (n° 692, année 1947) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à proroger le délai prévu par l'article 206 du décret du 27 novembre 1946, portant organisation de la sécurité sociale dans les mines, pour la régularisation de la situation des ouvriers mineurs occupés aux travaux de reconstitution des régions dévastées ;

et M. Grimal, rapporteur du projet de loi (n° 690, année 1947), adopté par l'Assemblée Nationale, sur l'utilisation de l'énergie.

Les commissaires ont enfin décidé, après un court débat, de reporter à la prochaine séance la nomination d'un rapporteur sur

la proposition de résolution (n° 435, année 1947) tendant à inviter le Gouvernement à nationaliser l'industrie sucrière à la Martinique.

## RAVITAILLEMENT

**Mercredi 19 novembre 1947.** — *Présidence de M. Lefranc, président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur son programme de travail. Elle a, notamment, retenu l'examen des questions de la viande, du beurre, du lait et de la laine.

*Présidence de M<sup>me</sup> Brion, vice-présidente.* — Sur la proposition de M. Chatagner et des membres du groupe socialiste, et à la suite d'une longue discussion, la commission a adopté, par 12 voix contre 5, la motion suivante :

« La commission du ravitaillement du Conseil de la République :

« Constatant que les consommateurs français auraient grand besoin des marchandises qui s'avaient dans le port de Marseille,  
« Approuve toutes les initiatives gouvernementales ayant pour objet d'assurer la distribution de ces marchandises en péril. »

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Mardi 18 novembre 1947.** — *Présidence de M. Henri Martel, président.* — La commission a désigné :

1° M. Abel-Durand pour siéger à la commission supérieure des allocations familiales ;

2° M<sup>me</sup> Devaud pour siéger à la commission chargée d'étudier les modifications à apporter au régime de l'assurance-vieillesse des travailleurs salariés et assimilés des professions non agricoles.

Puis, sur intervention de M<sup>me</sup> Devaud, la commission a décidé de demander au ministre des Affaires sociales de bien vouloir lui faire un exposé de l'organisation des cours de formation professionnelle accélérée et des résultats acquis dans ce domaine.